



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 21 mai 2025 - Délibération n° 2025-039

### APPROBATION DES NOUVELLES ORIENTATIONS DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 12 mai, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	21
Votants	27
Vote	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Monsieur Jean-Luc Guillaume, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Monsieur Jacques Carpentier.

Monsieur Stéphane Lefebvre, pouvoir donné à Monsieur Jean-Marie Pichon.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Madame Martine Évain, pouvoir donné à Madame Stéphanie Brault.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

**- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :**

Madame Anaïs Cadoret.

Monsieur Valentin Perré.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jacques Carpentier.

#### **Rapport de Géraldine Denigot.**

Depuis février 2019, la Ville de Redon est engagée dans une démarche de co-construction du Projet Éducatif Local (PEL) à destination de l'enfance et de la jeunesse (3/25 ans).

Le Projet Éducatif Local est le cadre de référence élaboré par l'ensemble des acteurs éducatifs, qui définit les valeurs éducatives fondamentales d'un territoire :

- Il fixe la politique éducative,
- Il concerne les enfants et les jeunes et prend en compte la réalité du territoire et les rythmes de vie,

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le 23/05/2025

ID : 035-213502362-20250521-SG2025\_248-DE

- Il donne du sens aux actions de tous les membres de la communauté éducative que sont les enseignants, les éducateurs, les animateurs, les élèves, le personnel, les parents et les partenaires (institutionnels et associatifs),
- Pour ces professionnels, il fixe un cadre de références dans lequel les projets peuvent se concrétiser et être accompagnés,
- Il conforte la coopération entre les acteurs institutionnels,
- Il renforce les partenariats avec les associations du territoire,
- Pour les parents, il propose des repères qui permettent de mieux connaître et mieux comprendre la volonté municipale dans le domaine éducatif.

Après cinq ans de développement, l'évaluation du PEL s'est imposée pour permettre de définir de nouvelles orientations prenant en considération l'évolution des besoins du public jeune.

La Ville a fait le choix de se faire accompagner par le Cabinet ANATER. La démarche a été impulsée en septembre 2024 ; elle visait plusieurs objectifs :

- Mesurer la pertinence des ambitions éducatives six ans après,
- Mesurer la réalisation effective des actions promues par le PEL et leur efficacité,
- Évaluer le niveau d'appropriation du PEL par l'ensemble des partenaires,
- Apprécier la mise en œuvre, le pilotage et le suivi du PEL,
- Contribuer à ajuster le nouveau PEL pour les prochaines années.

La démarche s'est déroulée en deux temps. Le premier a consisté à évaluer le PEL et le second, à proposer des ajustements et définir de nouvelles orientations. Le résultat des concertations a mis en évidence la nécessité d'inscrire le bien vivre ensemble comme ambition générale dans le nouveau PEL.

Quatre objectifs éducatifs ont été identifiés :

- Accompagner le parcours de l'enfant et du jeune dans une dimension collective et citoyenne (transition écologique, vivre ensemble, ...),
- Veiller au bien-être des enfants et des jeunes en prévenant les conduites à risques,
- Promouvoir l'ouverture d'esprit, l'autonomie et l'émancipation en favorisant l'accès au sport, à la culture et à l'art,
- Mobiliser les parents dans la construction des actions.

Pour conforter les partenariats opérationnels et apporter une plus-value au territoire, il a été nécessaire d'établir des principes de mise en œuvre :

- Donner une impulsion à l'action de proximité et accompagner les contenus opérationnels et les premières pistes de travail élaborées avec les partenaires lors des temps de travail collectifs,
- Valoriser les partenariats opérationnels et la mutualisation des moyens en renforçant les liens entre acteurs associatifs, publics et privés et les établissements scolaires,
- Renforcer l'interconnaissance et le partage d'informations entre les acteurs de la communauté éducative afin d'optimiser les interactions et mobiliser les partenaires en fonction des axes de travail investis,
- Garantir la continuité éducative en matière de mise en œuvre des actions,
- Favoriser l'engagement et la participation citoyenne des jeunes et des parents.

Envoyé en préfecture le 23/05/2025  
Reçu en préfecture le 23/05/2025  
Publié le 23/05/2025  
ID : 035-213502362-20250521-SG2025\_248-DE

*Pour garantir l'efficacité de la politique éducative promue dans le cadre du PEL, il conviendra de veiller à :*

- Favoriser la transversalité et la complémentarité des politiques municipales,
- Mettre en cohérence la politique éducative municipale avec celles des partenaires,
- Proposer un cadre opérationnel adapté aux besoins et à la demande des enfants, des jeunes et des parents,
- Organiser la coordination des acteurs au titre du suivi de la mise en œuvre du PEL,
- Porter une stratégie concertée de communication et d'information.

*Un comité de pilotage composé d'élus, de techniciens, de partenaires, de parents, de jeunes se réunira deux fois par an et sera le garant de la mise en œuvre et du suivi du Projet Éducatif Local.*

*Le pilotage opérationnel s'organisera sous la forme de groupes de travail thématiques qui devront être force de proposition, assureront la mise en œuvre d'actions multi-partenariales, leur suivi et leur évaluation.*

*Une séance plénière sera proposée chaque année à l'ensemble des acteurs de l'éducation, de l'animation et de la prévention pour présenter le bilan des actions et favoriser l'interconnaissance et le partage d'information.*

*Un agent sera chargé de la coordination opérationnelle du Projet Éducatif Local en cohérence avec la Convention Territoriale Globale.*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Projet Éducatif Local,

Vu l'avis de la Commission Affaires Scolaires, Enfance-Jeunesse, Vie Étudiante du 23 avril 2025,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ADOpte les nouvelles orientations du Projet Éducatif Local, telles que précisées dans le document ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme,

**Pascal Duchêne**  
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,  
**Jacques Carpentier**  
Conseiller municipal

Mis en ligne le 23/05/2025



# Évaluation du Projet Éducatif Local de la Ville de Redon



Rapport final : Structuration du nouveau PEL

<b>RAPPEL METHODOLOGIQUE</b> .....	<b>1</b>
LES OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'EVALUATION .....	2
LA METHODOLOGIE .....	2
<b>LA PROJET ÉDUCATIF LOCAL DE LA VILLE DE REDON</b> .....	<b>4</b>
LA STRUCTURATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL DE LA VILLE DE REDON .....	5
1 - LES OBJECTIFS EDUCATIFS .....	6
2 - LES PRINCIPES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE .....	11
3 - LES MODALITES DE PILOTAGE .....	14
<b>ANNEXES</b> .....	<b>15</b>
ANNEXE 1 : LES PRINCIPALES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LA VILLE DE REDON (REPNSES A L'ENQUETE REALISEE DANS LE CADRE DE L'EVALUATION DU 1ER PEL) .....	16
ANNEXE 2 : PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU MICRO-TROTTOIR REALISEE AUPRES DES JEUNES .....	17
ANNEXE 3 : RETOUR EN IMAGES SUR LES TEMPS COLLECTIFS D'ÉVALUATION ET DE RENOUVELLEMENT DU PEL.....	24

PROJET

Rappel méthodologique

## Les objectifs opérationnels de l'évaluation

- Pour rappel, la démarche **d'évaluation du Projet Educatif Local dans la perspective de son renouvellement** visait plusieurs objectifs :
  1. Mesurer la pertinence des ambitions éducatives 6 ans après.
  2. Mesurer la réalisation effective des actions promues par le PEL et leur efficacité.
  3. Évaluer le niveau d'appropriation du PEL par l'ensemble des partenaires.
  4. Apprécier la mise en œuvre, le pilotage et le suivi du projet éducatif local.
  5. Contribuer à ajuster le nouveau PEL pour les prochaines années.

## La méthodologie

- La mission s'est déroulée en deux étapes distinctes :



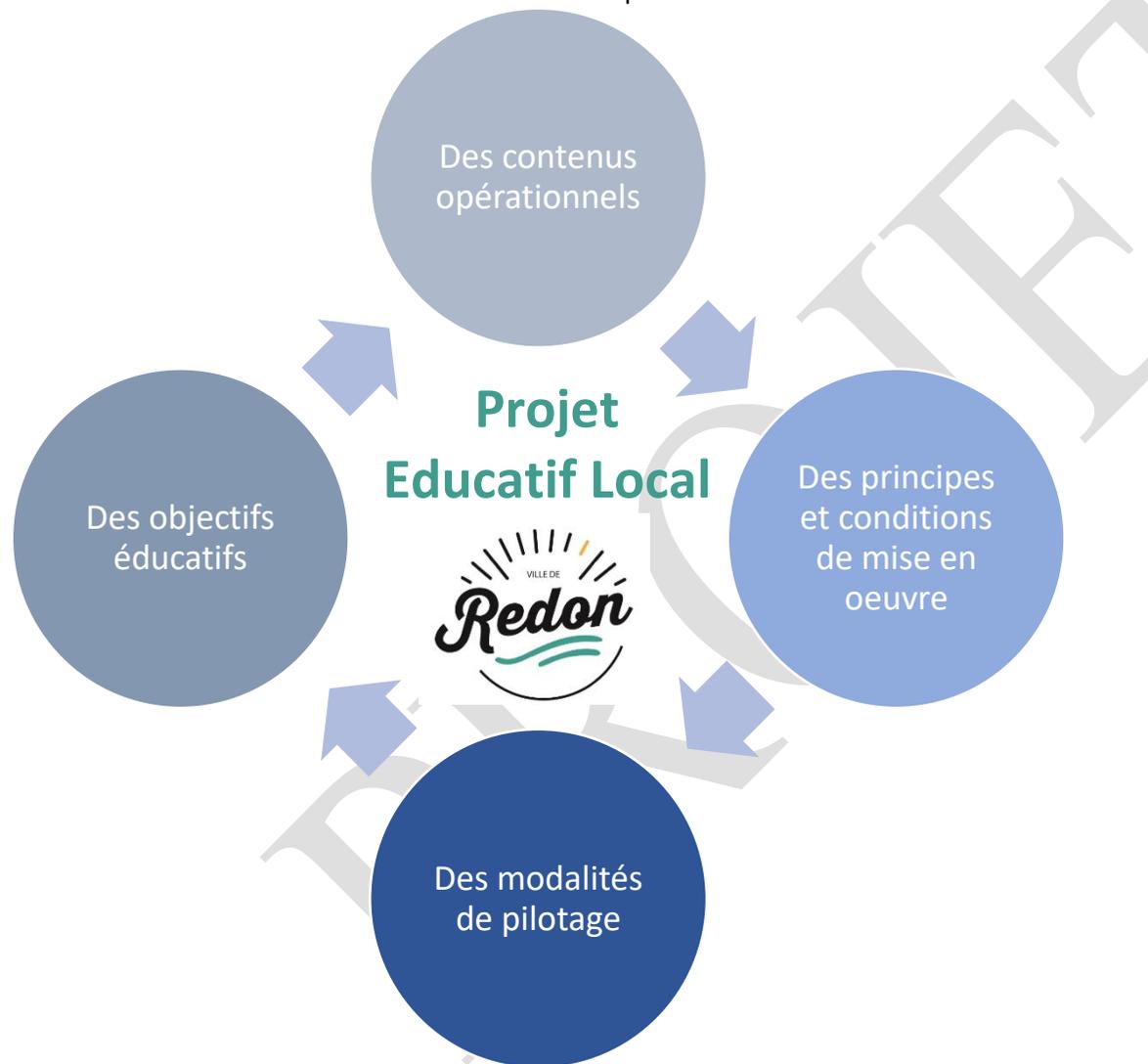
- La méthodologie a été structurée afin de solliciter une majorité de partenaires dans une démarche très participative sur la base :
  - D'un travail d'enquête en ligne à destination des partenaires intervenant à Redon sur le champ de l'enfance-jeunesse (établissements scolaires, acteurs associatifs, services municipaux, acteurs institutionnels...) afin d'identifier les actions mises en œuvre, les publics visés et les partenariats opérationnels.
  - D'une enquête réalisée en direct auprès des jeunes par les services de la Ville afin de mesurer leurs besoins.
  - D'une double série de 2 ateliers de travail thématiques enfance et jeunesse (agents des services municipaux, partenaires associatifs, privés et institutionnels, représentant des établissements scolaires, élus...) soit une soixantaine de participants pour :
    - Dans la phase 1, mesurer le niveau de connaissance et d'appropriation du PEL, l'efficacité des actions mises en œuvre et les réponses apportées aux objectifs éducatifs du PEL.
    - Dans la phase 2, définir collectivement les ajustements du nouveau PEL (axes éducatifs et de travail dont l'organisation du suivi de sa mise en œuvre) pour mieux répondre à l'évolution des problématiques de proximité observées depuis la mise en œuvre du premier PEL.
  - De comités de pilotage visant à valider chacune des étapes de la mission.

PROJET

La Projet Éducatif Local de la Ville de Redon

## La structuration du Projet Éducatif Local de la Ville de Redon

- Un document cadre structuré selon 4 piliers :



**Le Projet Éducatif Local est le cadre de référence, élaboré par l'ensemble des acteurs éducatifs, qui définit les valeurs éducatives fondamentales d'un territoire**

- Il fixe la politique éducative.
- Il concerne les enfants et les jeunes et prend en compte la réalité du territoire et les rythmes de vie.
- Il donne du sens aux actions de tous les membres de la communauté éducative que sont les enseignants, les éducateurs, les animateurs, les élèves, le personnel, les parents et les partenaires (institutionnels et associatifs).
- Pour ces professionnels, il fixe un cadre de références dans lequel les projets peuvent se concrétiser et être accompagnés.
- Il conforte la coopération entre les acteurs institutionnels
- Il renforce les partenariats avec les associations du territoire
- Pour les parents, il propose des repères qui permettent de mieux connaître et mieux comprendre la volonté municipale dans le domaine éducatif.

- Une ambition générale : Encourager le bien vivre ensemble.

Le bien vivre ensemble repose sur un principe de respect, de tolérance et de solidarité entre les individus, quelles que soient leurs différences culturelles, sociales ou personnelles. Il s'agit de créer un environnement où chacun se sent accepté et valorisé ce qui implique de favoriser les échanges interpersonnels, le principe de solidarité et la compréhension mutuelle pour construire une société harmonieuse et inclusive.

Pour atteindre cet objectif, les acteurs réunis à deux reprises dans le cadre de l'évaluation, ont souhaité viser **4 objectifs éducatifs** :

- 1) Accompagner le parcours de l'enfant et du jeune dans une dimension collective et citoyenne (Transition écologique, vivre ensemble, ...)
- 2) Veiller au bien-être des enfants et des jeunes en prévenant les conduites à risques
- 3) Promouvoir l'ouverture d'esprit, l'autonomie et l'émancipation en favorisant l'accès au sport, à la culture et à l'art
- 4) Mobiliser les parents dans la construction des actions

#### Les précisions des acteurs concernant cette ambition générale :

- Les objectifs à viser en particulier sont :
  - L'inclusion et la lutte contre toutes les formes de discrimination : travailler sur l'égalité des genres, la place des femmes et des hommes, promouvoir la mixité sociale et l'intégration quels que soient les profils et particularités des enfants et des jeunes.
  - Le bien-être et la santé des enfants et des jeunes : la crise sanitaire a accentué les situations de mal-être et d'isolement social. La problématique de la santé mentale est de plus en plus marquée et concerne aussi bien les enfants que les jeunes.
  - Le renforcement des relations interpersonnelles : Lutter contre toutes les formes de discrimination dont le harcèlement scolaire, favoriser les échanges dont intergénérationnels pour optimiser l'intégration des enfants dans la société.
  - La confiance en soi et l'émancipation : Il s'agit d'accompagner les enfants et les jeunes et en particulier ceux vivant dans des environnements familiaux moins « favorables » pour limiter les freins en matière d'ambition et d'ouverture d'esprit.

- **Des objectifs éducatifs** visés collectivement par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative de la Ville de Redon pour viser l'ambition de promotion du bien vivre ensemble :

## Objectif éducatif 1 : Accompagner le parcours de l'enfant et du jeune dans une dimension collective et citoyenne (Transition écologique, vivre ensemble, ...)

Il s'agit de travailler sur une implication active des jeunes dans la vie démocratique et la société, de les encourager à participer aux décisions et initiatives citoyennes. Cela passe, dès le plus jeune âge, par l'éducation civique et la promotion de valeurs communes comme le respect, la solidarité et l'engagement. L'expression des opinions, la participation aux décisions collectives et citoyennes doivent permettre aux enfants comme aux jeunes de renforcer leur sentiment d'appartenance et de responsabilité vis-à-vis de la société.

### Les précisions des acteurs sur cet objectif

- L'une des conditions pour atteindre cet objectif est de promouvoir, dans le cadre des actions et des dispositifs concernés, un principe de diversité et de mixité sociale mais aussi d'inclusion.
- Parmi les actions « citoyennes » la poursuite et l'extension à d'autres publics du livret citoyen (cf. outils du PEL), la promotion du bénévolat et du volontariat et la mise en place d'actions intergénérationnelles doivent être particulièrement promues.
- Il est essentiel d'encourager l'engagement des enfants et des jeunes via des dispositifs comme le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), l'accompagnement de jeunes porteurs de projet ou la poursuite du budget participatif. NB : Un Conseil Municipal des Enfants est déjà en place aujourd'hui.

### Des premières pistes de travail évoquées

- La mise en place d'un parcours citoyen de la classe de CP à la classe de Terminale
- L'accompagnement des porteurs de projets
- La valorisation des dispositifs existants : Conseil Municipal des Enfants (CME), Livret devenir citoyen, le budget participatif, ...
- Travailler sur le rapport des jeunes à leur environnement/Appréhender dans le PEL les enjeux autour de la transition écologique

## Objectif éducatif 2 : Veiller au bien-être des enfants et des jeunes en prévenant les conduites à risques

Prévenir les conduites à risques vise à sensibiliser et à accompagner les enfants et les jeunes afin de réduire les comportements pouvant nuire à leur santé, leur sécurité ou, plus globalement, leur bien-être. Cela inclut la prévention des addictions dont l'usage des outils numériques, des violences, des comportements routiers dangereux ou en matière de santé. L'éducation, le dialogue, l'encadrement et l'accès à des ressources adaptées doivent permettre de développer l'esprit critique et la responsabilité individuelle.

### Les précisions des acteurs sur cet objectif

- L'usage excessif des écrans, les bons usages des réseaux sociaux, la consommation de produits addictifs et les comportements en matière de sexualité doivent être particulièrement investis.
- Comme observé à l'échelle nationale, l'accent doit aussi être mis sur la santé mentale des enfants comme des jeunes.
- Il est important de promouvoir collectivement une approche proactive et inclusive en allant au contact des jeunes, en organisant une veille de proximité des risques et de repérage des publics vulnérables.
- Une stratégie multi partenariale (étendue aux établissements scolaires) doit être élaborée en matière de prévention/sensibilisation pour sortir des initiatives souvent trop ponctuelles ou réduites concernant les publics visés, au profit d'une véritable continuité d'action 3-25 ans et plus visant tous les enfants et les jeunes.

### Des premières pistes de travail évoquées

- La sexualité, la nutrition, les addictions, ...
- La santé mentale,
- La sécurité routière,
- Le décrochage scolaire.

## Objectif éducatif 3 : Promouvoir l'ouverture d'esprit, l'autonomie et l'émancipation en favorisant l'accès au sport, à la culture et à l'art

L'accès au sport, à la culture et à l'art est essentiel pour l'épanouissement individuel, la santé dont mentale et le renforcement du lien social. Il permet à chacun de développer ses talents, d'élargir ses horizons et de partager des expériences enrichissantes. En rendant ces activités accessibles à tous, sans distinction d'âge ou de milieu, on favorise l'inclusion, la créativité et le bien-être. Cela doit aussi permettre de favoriser l'ouverture d'esprit et contribuer à l'émancipation des enfants et des jeunes.

### Les précisions des acteurs sur cet objectif :

- L'accès au sport, à la culture et à l'art permet d'éveiller la curiosité, de développer l'esprit critique, l'autonomie et les interactions sociales. Il est aussi vecteur de bien-être et donc de santé dont mentale.
- Il y a un certain nombre de précautions à prendre en termes de mise en œuvre d'actions dédiées :
  - Accompagner les jeunes dans les démarches de découverte, d'ouverture d'esprit.
  - Veiller à éviter l'entre-soi en particulier des « habitués » au profit d'une démarche vraiment collective intégrant aussi les enfants et les jeunes qui découvrent les activités.
- Travailler sur la posture des professionnels afin d'adapter l'accueil et l'accompagnement au regard des objectifs recherchés-Prendre le temps à l'analyse de pratique entre professionnels et à l'analyse des retours d'expérience.
- Veiller à l'accessibilité tarifaire de certaines activités.

### Des premières pistes de travail évoquées

- Poursuivre l'articulation des offres à destination du public qu'elles soient associatives, municipales, ou autre... (Programmation d'animations, « révise ton sport », modules EACP (Éducatifs, Artistiques, Culturels et Patrimoniaux, etc...)
- ...

## Objectif éducatif 4 : Mobiliser les parents dans la construction des actions

Le rôle éducatif des parents est essentiel pour le développement des enfants et pour favoriser un environnement familial bienveillant et structurant. En reconnaissant l'importance de leur rôle et en leur offrant des ressources adaptées, il s'agit de valoriser leur engagement dans l'éducation et le bien-être de leurs enfants, tout en renforçant le lien familial.

Même s'ils restent bien entendu les « premiers » éducateurs de leurs enfants, l'objectif est de les accompagner en les mobilisant pour renforcer leurs compétences parentales.

### Les précisions des acteurs sur cet objectif :

- Toucher les parents en dehors du temps scolaire est un véritable défi notamment pour certaines tranches d'âges et en particulier les adolescents. De fait, il convient de promouvoir une stratégie concertée professionnels/enfants/parents concernant les leviers à activer pour les mobiliser, créer du lien et des habitudes d'interaction.
- Il est essentiel de bien cerner les attentes des parents en matière de mobilisation et d'accompagnement dans la fonction parentale. Il faut d'un côté veiller à ne pas générer un sentiment d'ingérence chez les parents et, de l'autre, éviter l'écueil d'une délégation excessive de leur part aux professionnels.
- Il faut probablement passer par les enfants et des contenus d'activités attractifs pour susciter l'investissement des parents.

### Des premières pistes de travail évoquées

- Inclure les parents dans la co-construction des actions mise en place dans le cadre du Projet Éducatif Local
- ...

- Des principes de mise en œuvre du PEL pour conforter les partenariats opérationnels et apporter une plus-value au territoire
  - Donner une impulsion à l'action de proximité ; Accompagner les contenus opérationnels et les premières pistes de travail élaborés avec les partenaires lors des temps de travail collectifs qui définit des axes de travail pour répondre aux ambitions et objectifs éducatifs promus par le nouveau PEL. Cette action doit également permettre d'accompagner des porteurs de projet.
  - Valoriser les partenariats opérationnels. Dans un cadre financier de plus en plus restreint et afin, de fait, de limiter les éventuels doublons, le PEL porte un principe de promotion des partenariats opérationnels et de mutualisation des moyens de mise en œuvre sur le territoire. Le suivi de la mise en œuvre du projet est ainsi l'occasion de renforcer les liens entre les acteurs associatifs, publics et privés et les établissements scolaires pour développer des actions complémentaires selon les différents temps de l'enfant et du jeune (le temps scolaire et le temps extrascolaire).
  - Renforcer l'interconnaissance et le partage d'informations entre les acteurs de la communauté éducative. Le renforcement des partenariats induit une bonne connaissance des acteurs – « qui fait quoi et pour qui ? » – afin d'optimiser les interactions et de mobiliser les partenaires idoines en fonction des axes de travail investis. La mobilisation et l'animation du réseau d'acteurs sont aussi l'occasion d'instaurer un principe de veille des grandes tendances sociétales émergentes concernant les enfants, les jeunes et leurs familles ceci pour permettre une meilleure réactivité en matière de réponse à apporter.
  - Garantir la continuité éducative en matière de mise en œuvre des actions. Il s'agit, via les axes de travail identifiés collectivement, de mettre en œuvre des actions visant l'ensemble des enfants et des jeunes de 3 à 25

ans. De facto ceci induit, à objectifs communs, d'adapter les actions et les moyens mobilisés en fonction de l'âge des publics ciblés dans une logique de continuité de l'accompagnement.

- Favoriser l'engagement et la participation citoyenne des jeunes et des parents. Il s'agit de les rendre acteurs du projet pour faciliter l'appropriation du PEL et qu'ils soient forces de proposition en matière de mise en œuvre des actions.
- Des conditions de réussite pour garantir l'efficacité de la politique éducative promue dans le cadre du PEL
  - Favoriser la transversalité et la complémentarité des politiques municipales. Le PEL qui traduit la politique éducative municipale a vocation à s'articuler de façon cohérente, en termes de mise en œuvre des actions promues, avec les autres politiques thématiques portées par la ville comme le projet social porté par le CCAS, la politique culturelle et sportive, les feuilles de route en matière d'inclusion, d'égalité homme/femmes...
  - Mettre en cohérence la politique éducative municipale avec celles des partenaires. A l'instar de la mise en cohérence des politiques municipales, le PEL doit également promouvoir une stratégie et des actions qui s'articulent avec celles portées par les partenaires qu'il s'agisse par exemple des projets d'établissements scolaires et des associations locales ou des politiques et dispositifs mis en œuvre localement par les partenaires institutionnels ou acteurs publics (convention territoriale globale, schéma départementaux, contrat local de santé...). A ce titre, la large participation des partenaires à la démarche de renouvellement (et leur implication future dans la mise en œuvre du nouveau PEL) est un vrai gage de mise en cohérence.
  - Proposer un cadre opérationnel adapté aux besoins et à la demande des enfants, des jeunes et des parents. L'atteinte des objectifs opérationnels et éducatifs induit que les enfants, les jeunes et leurs familles puissent accéder à un même niveau de services et d'équipement quel que soit leur lieu de scolarisation et de vie sur la commune. De fait, il peut être envisagé de repenser de nouveaux équipements et services pour renforcer le

cadre opérationnel local et faciliter la mise en œuvre des actions portées par le nouveau PEL (à l'instar de la création du tiers-lieu jeunesse promu dans le cadre du premier PEL).

- **Organiser la coordination des acteurs au titre du suivi de la mise en œuvre du PEL.** Ce suivi, déjà envisagé dans le premier PEL ne s'est pas vraiment concrétisé concernant la mobilisation des partenaires du fait de la crise sanitaire et s'est donc limité à l'implication des services et agents de la Commune. De nouvelles modalités ont donc été définies dans le cadre de l'évaluation et du renouvellement du PEL (cf. page suivante).
- **Porter une stratégie concertée de communication/information** à destination des partenaires, des familles et des enfants. Il s'agit aussi de renforcer la lisibilité du PEL par les élus et les possibles financeurs du dispositif et des actions mises en place. A ce titre, **une plateforme de partage d'information** pourrait être mise en place. Elle permettrait de communiquer sur le suivi de la mise en œuvre du PEL auprès des familles et de l'ensemble des acteurs locaux. Elle a aussi vocation à être un outil d'interconnaissance et de partage d'information entre les acteurs de la communauté éducative. Cette plateforme dématérialisée pourrait-être accessible aussi bien de façon publique (pour les habitants) que privée via un accès intranet permettant aux partenaires d'accéder et d'alimenter un espace ressources d'information.

- Des instances de suivi politique et technique de la mise en œuvre du PEL.

### Le pilotage politique

- Organisation d'un comité de pilotage
- Objectif : Etre le garant de la déclinaison du Projet Educatif Local- Suivre sa mise en oeuvre
- Acteurs mobilisés : Elus, techniciens, partenaires, parents, enfants...
- Rythme d'organisation : Deux fois par an
- Pilotage : Coordination du Projet Educatif Local, direction du pôle affaires scolaires, enfance-jeunesse et citoyenneté

### Le pilotage opérationnel

- Animation de groupes de travail thématiques
- Objectifs : Etre force de proposition et coordonner la mise en oeuvre d'actions multi partenariales promues par le PEL, son suivi et son évaluation
- Acteurs mobilisés : Services municipaux, partenaires locaux, établissements scolaires, acteurs institutionnels...
- Rythme d'organisation : variable selon la thématique
- Pilotage : Coordination du Projet Educatif Local, direction du pôle affaires scolaires, enfance-jeunesse, et citoyenneté

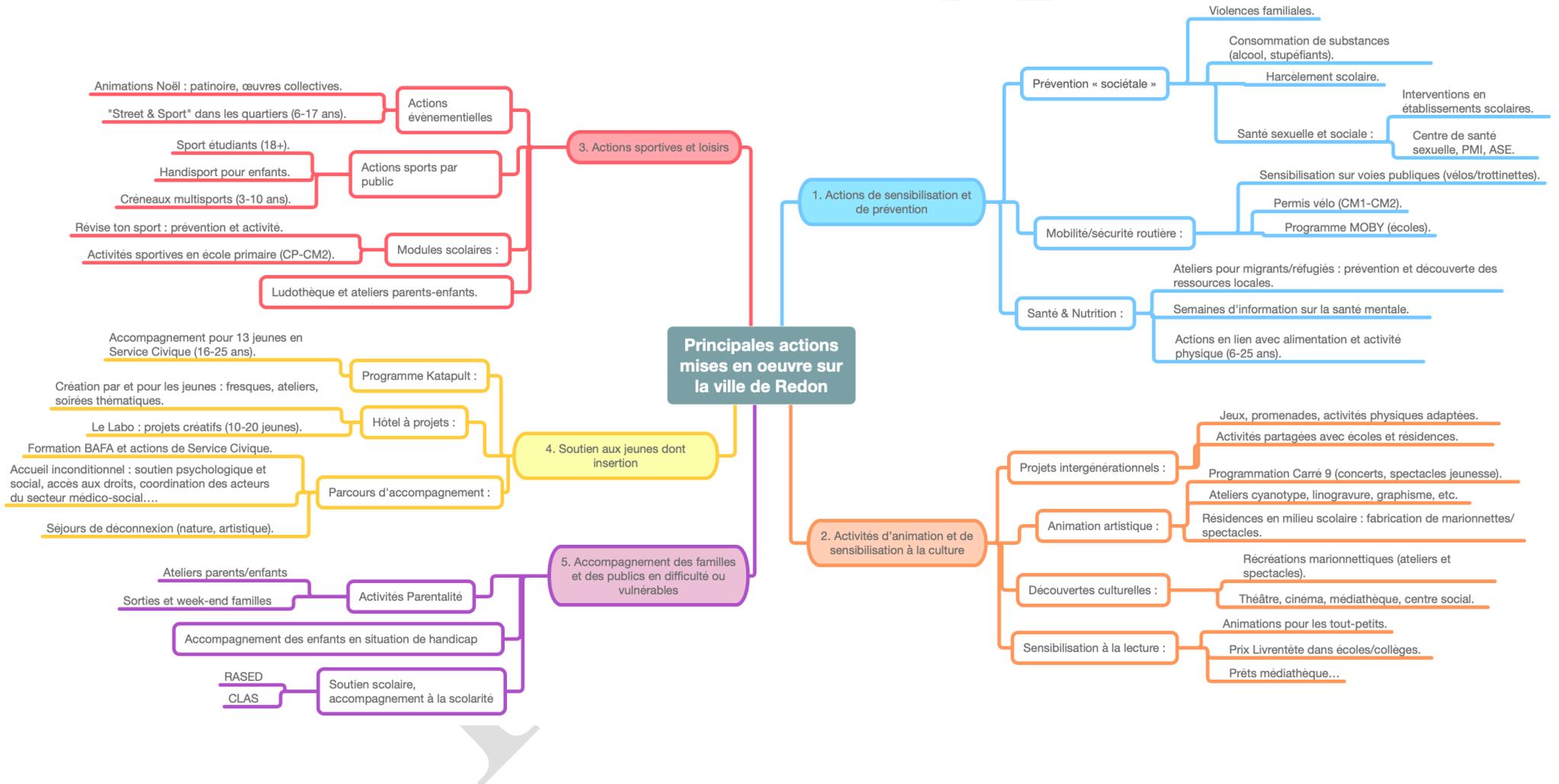
### Plénière

- Format à définir
- Objectifs : Présentation et bilan des actions mises en oeuvre dans le cadre du PEL, interconnaissance et partage d'informations
- Acteurs mobilisés : Tous
- Une fois par an
- Pilotage : Coordination du Projet Educatif Local, direction du pôle affaires scolaires, enfance-jeunesse, et citoyenneté

PROJET

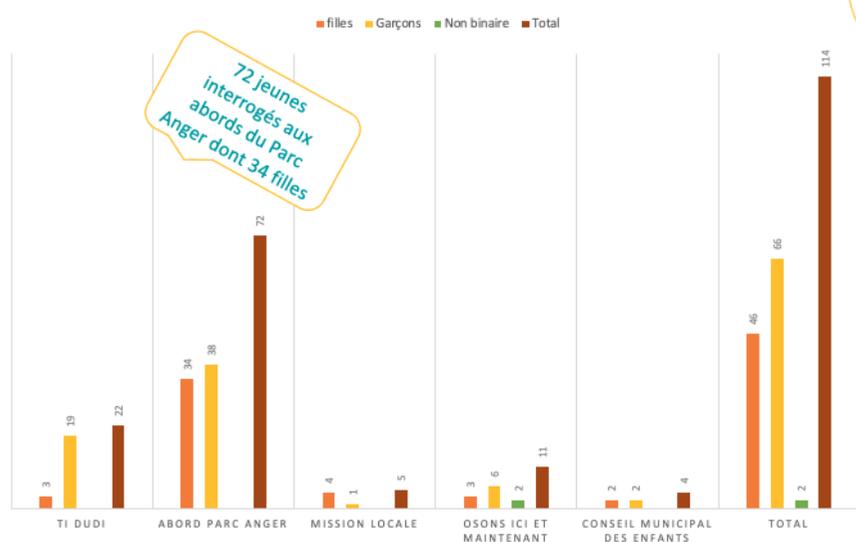
Annexes

# Annexe 1 : Les principales actions mises en œuvre sur la ville de Redon (réponses à l'enquête réalisée dans le cadre de l'évaluation du 1er PEL)



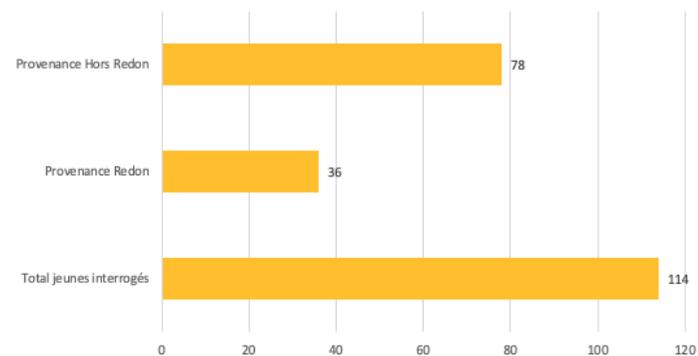
## Annexe 2 : Principaux enseignements du micro-trottoir réalisé auprès des jeunes

### LE PUBLIC INTERROGÉ



114  
jeunes  
interrogés

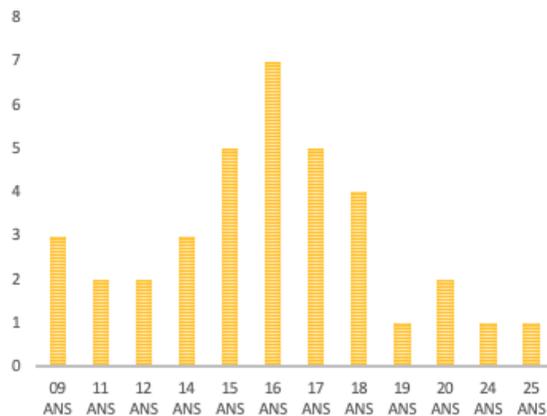
### LE PUBLIC-LA PROVENANCE



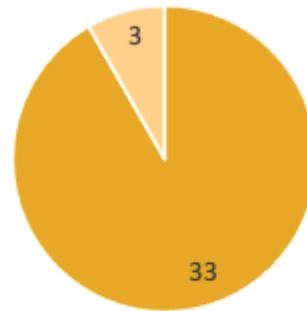
# LE PUBLIC REDONNAIS

→ 36 JEUNES

## AGE DES JEUNES INTERROGÉS

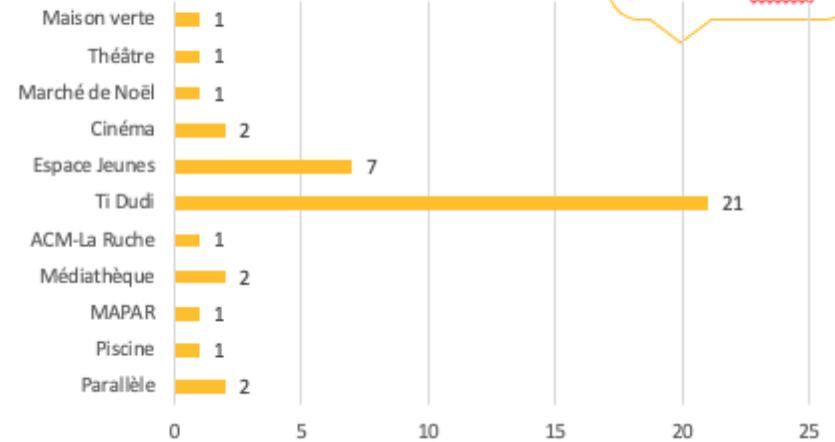


## Les jeunes fréquentent-ils les lieux d'animations ?



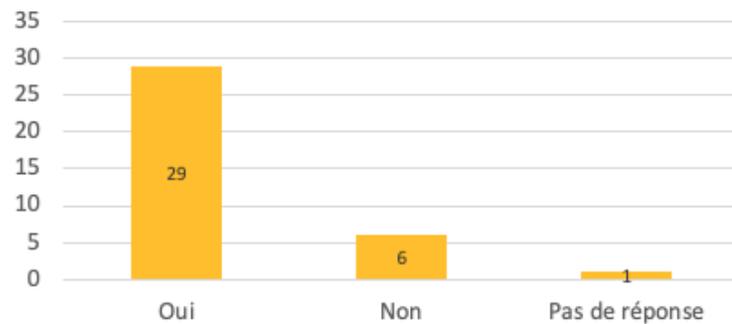
■ Oui ■ Non

## Quels lieux ?

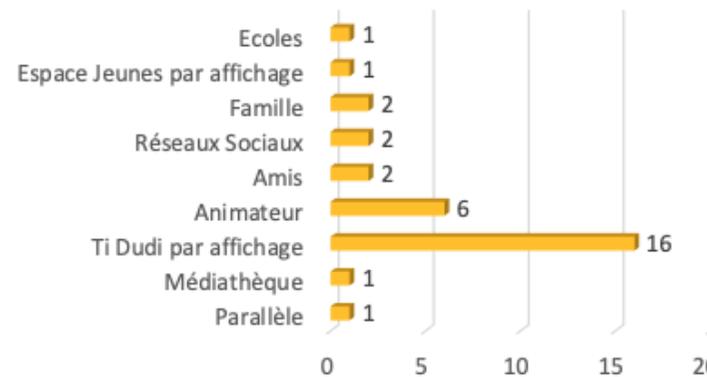


21 jeunes redonnais fréquentent le local Ti Dudi

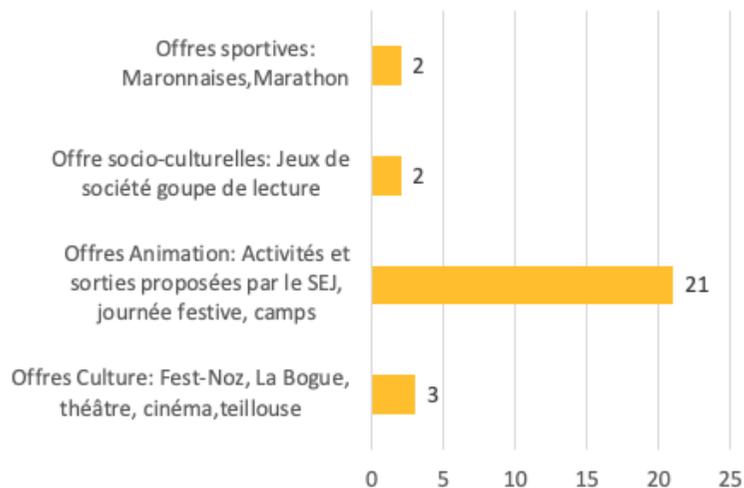
## Les jeunes ont-ils connaissance des lieux qui leur sont destinés ?



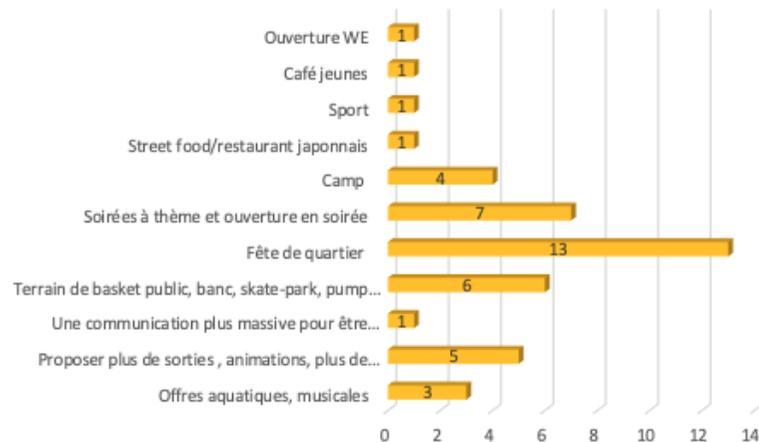
## Par quel canal ?



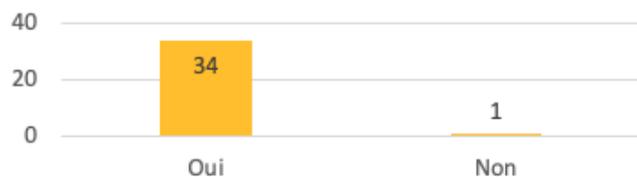
## A quel type d'animations ou évènements participe-t-il?



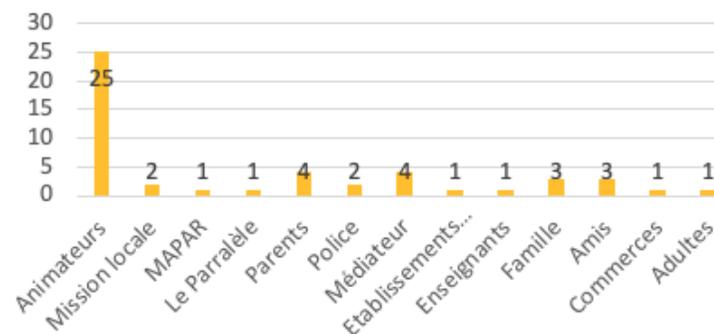
## Qu'est-ce qui manque selon les jeunes?



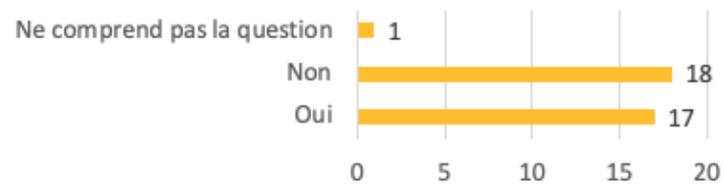
## En cas de problèmes, les jeunes savent-ils où trouver de l'aide ?



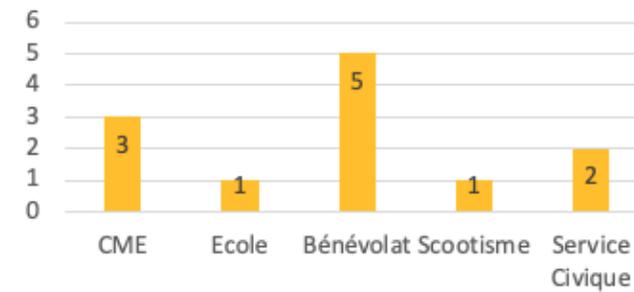
## Auprès de qui?



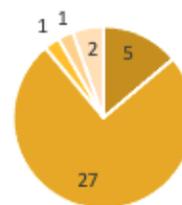
## Les jeunes ont -ils un engagement citoyen?



## Comment sont ils engagés ?



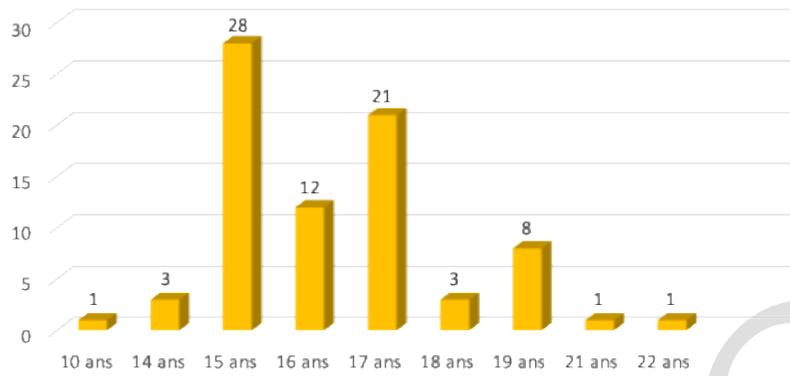
## Que pensent-ils de l'engagement citoyen?



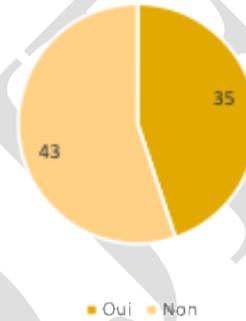
■ C'est bien ■ Rien ■ Ne sais pas ■ Projet d'auto financement ■ Je m'en fous

# LE PUBLIC NON-REDONNAIS → 78 JEUNES

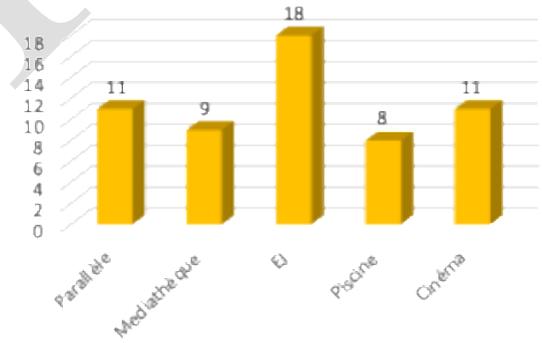
Age des jeunes interrogés



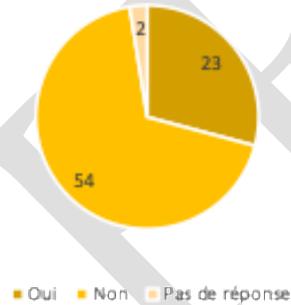
Les jeunes fréquentent-ils les lieux d'animations ?



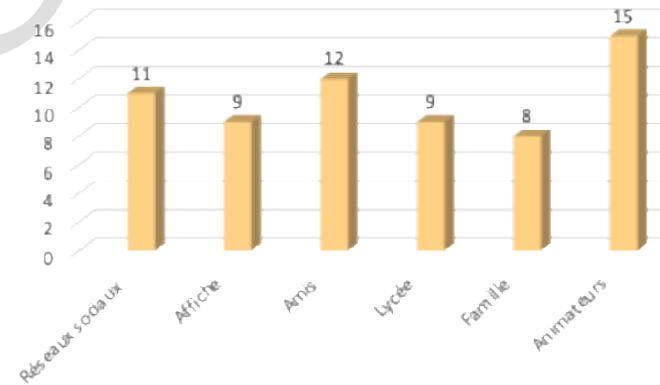
Quels lieux ?



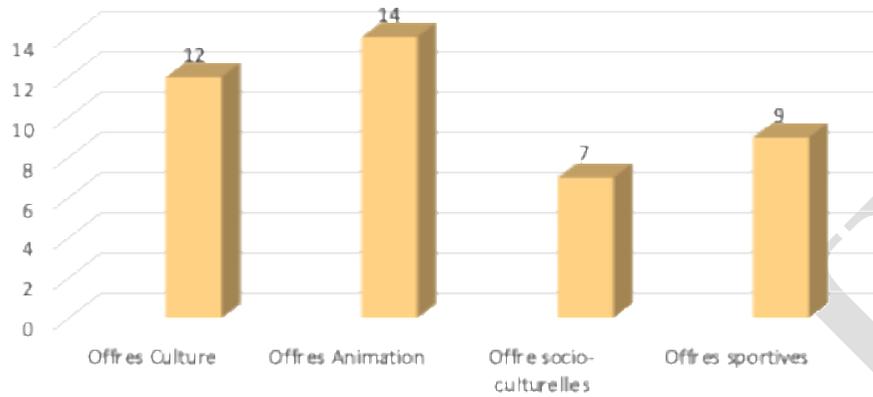
Les jeunes ont-ils connaissance des lieux qui leur sont destinés ?



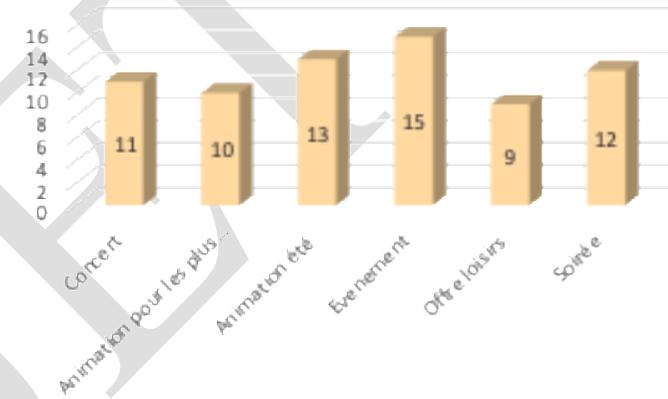
Par quel canal ?



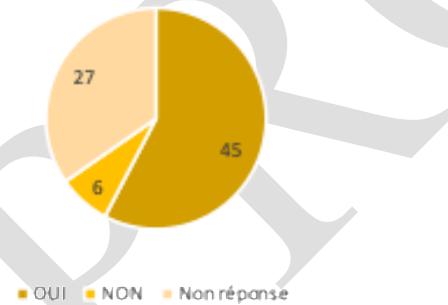
### A quelle type d'évènements ou animations participe-t-il?



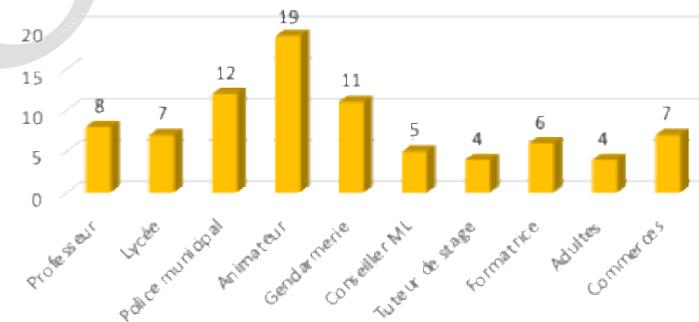
### Qu'est-ce qui manque selon les jeunes ?



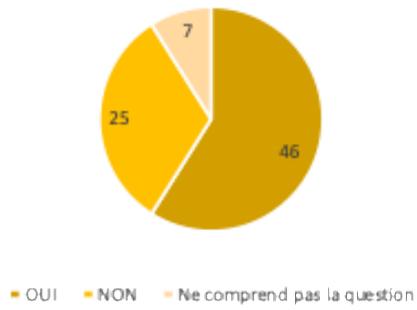
### En cas de problèmes, les jeunes savent-ils où trouver de l'aide ?



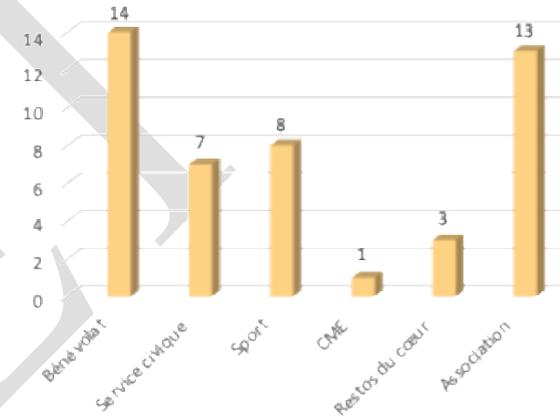
### Auprès de qui?



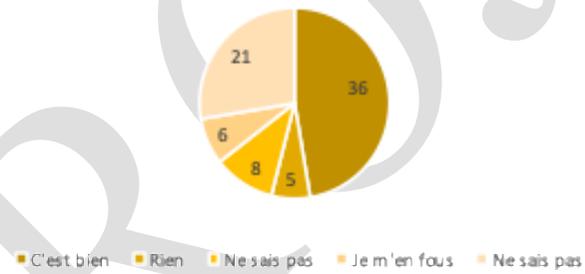
### Les jeunes ont -ils un engagement citoyen?



### Comment sont ils engagés ?



### Que pensent-ils de l'engagement citoyen?



### Annexe 3 : Retour en images sur les temps collectifs d'évaluation et de renouvellement du PEL



*Travail sur tables dans le cadre des groupes de travail « enfance » et « jeunesse » concernant l'évaluation du premier PEL (en novembre 2024) et les nouveaux axes éducatifs du nouveau PEL (en janvier 2025)*



*Restitution des principaux enseignements du travail par table en séance plénière et réalisation d'un travail de synthèse partagée*

